

ans, n'a probablement jamais mis le pied dans son diocèse ! Et qu'y serait-il allé faire ! Il n'était même pas dans les ordres ! Mais j'avoue qu'Épinac n'aurait pas eu grand mérite à prendre un peu plus au sérieux son caractère d'évêque.

\*  
\* \*

Les premiers Etats de Blois firent brusquement passer Épinac à la gloire. Nommé président de la Chambre ecclésiastique, il prononça dans l'Assemblée plénière des Etats Généraux, le 17 janvier 1577, le fameux discours qui a été tant de fois réimprimé. Quarante ans plus tard, on y admirait toujours « la plus part de ce que les bons Roys doivent observer ». Sous la forme d'une harangue d'apparat, c'est en effet un traité de gouvernement, et « pleust à Dieu que Henri III, qui l'ouït prononcer, s'en fust mieux souvenu qu'il n'a faict *ain* pour luy-mesme ; il eust faict un grand proffict, et pour son peuple aussy ».

Qu'a-t-il donc de si merveilleux, ce discours qu'amis et ennemis ont également loué ? Je l'ai lu autrefois tout entier, et j'en imposerais, si je disais qu'il est exempt de rhétorique artificielle. Mais, cette part fait au goût du siècle, c'est une page d'éloquence politique très haute, étayée sur une érudition historique de bon aloi, soutenue par la chaleur, la force, la hardiesse, la franchise que tempère comme il convient la déférence due au prince. Je ne sais si jamais on avait parlé avec plus de vigueur à l'autorité publique (1).

---

(1) Je rappellerai cependant le beau discours prononcé aux Etats généraux de Tours, en 1484, par un autre Forézien peu connu, Jacques de Viry, député du tiers.